



Nieul87

## Mairie de Nieul 87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	2
Exprimés :	14
OUI :	14
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 24 JUIN 2025

ID : 087-218710705-20250623-DL\_2025\_24-DE

2025/24

### EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 19 juin deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Gaspard Céline, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale

Absents excusés : Calomine Benoît, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Pagnou Pascal, Reauly Paola donne procuration à Bila Laurent

Absents : Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Mahaut Danièle

Objet : Création de la Base Adresse Locale (BAL) – Dénomination de voies et lieux-dits, dans le cadre de la Base Locale en partenariat avec La Poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 22 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS », notamment ses dispositions sur la Base Adresse Nationale,

Considérant la nécessité de mettre à jour la Base Adresse Locale de la commune de NIEUL et de l'intégrer à la Base Adresse Nationale pour faciliter le fonctionnement de services publics essentiels, tels que la collecte de déchets et d'encombrants, la distribution du courrier, les services d'urgence, etc.,

Considérant l'intérêt communal que présente la régularisation de la dénomination des voies,

Considérant le nombre important d'homonomie des voies de la Commune, issue de l'analyse de la Base Adresse Locale de la commune par les services de La Poste,

À la suite des travaux du groupe de travail dédié du 1<sup>er</sup> mars au 17 juin, et de la consultation citoyenne qui s'est déroulée du 15 au 22 mars dernier, il vous est proposé les dénominations suivantes :

#### Lotissements :

- Il est proposé de dénommer la voie « Lotissement du Canal » en « Impasse du Canal »
- Il est proposé de dénommer la voie « Lotissement Le Petit Pré » en « Rue du Petit Pré »
- Il est proposé de dénommer la voie « Lotissement du Vert Coteau » en « Rue du Vert Coteau »
- Il est proposé de dénommer la voie « Lotissement du Parc » en « Rue Jean Mahaut » Maire de Nieul de 1977 à 1992, et conseiller général du Canton de Nieul 1992 à 2001

#### Rue du 8 Mai 1945 :

- Il est proposé de dénommer la voie du parking de l'école maternelle et desservant les ateliers municipaux et les bâtiments de l'entreprise de plomberie en « Chemin des écoliers »
- Il est proposé de dénommer la RD 20 entre l'intersection de la Rue de la Plantusse jusqu'à la sortie de NIEUL – Partie Haute de la Rue du 8 Mai 1945 – en Rue Luc Leblanc champion du Monde de cyclisme sur route 1994, champion de France de cyclisme 1992. Natif de Nieul où ses parents avaient le garage situé rue de la Gare. Il est à préciser que Monsieur Luc Leblanc a été contacté et qu'il a donné son accord.

**Secteur Maison Neuve :**

- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « Maison Neuve » en « Rue de Maison Neuve »
- Il est proposé de dénommer la voie sans issue desservant les habitations en « Impasse du Belvédère »

**Secteur Peygeard – La Roche :**

- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « La Roche » en « Rue de La Roche »
- Il est proposé de dénommer le chemin débutant Rue de la Roche, longeant le ruisseau, et desservant des habitations en « Chemin du Château »
- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « Peygeard » en « Route de Peygeard »
- Il est proposé de dénommer la voie débutant à l'intersection de la Rue de la Plantusse et la Rue de la Roche, et desservant le complexe municipal Michel Moreau en « Rue du Stade ».

**Secteurs Meygeas – Valette – Croix Constant :**

- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « Meygeas » en « Route de Meygeas » l'intégralité de la Voie Communale n° 1 portera donc le nom de « Route de Meygeas » entre la « Route de Peygeard » et la « Route d'Arthugéras ».
- Il est proposé de dénommer la voie publique du « Domaine de Meygeas » en « Chemin des Chantouroux », chemin desservant des locaux agricoles.
- Il est proposé de dénommer la voie reliant les lieux-dits « la Croix Constant » et « Valette » en « Chemin la Croix Constant ».
- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « Narmont » en « Allée de Narmont »
- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « Boubeau » en « Route de Boubeau »
- Il est proposé de prolonger la dénomination « Route de Valette » jusqu'au carrefour « Route des Justices » et de supprimer la dénomination « Carrefour du Haut Gadeloup » entre la voie ferrée et la « Route des Justices »
- Il est proposé de dénommer la voie débutant « Route de Valette » et se terminant « Route de Lavaud » sur la Commune voisine de Couzeix, « Route de Lavaud »

**Secteur Gadeloup :**

- Il est proposé de dénommer la voie communale n°4 entre le lieu-dit « la Môle » et le lieu-dit « Gadeloup » en « Route du Haut-Gadeloup »
- Il est proposé de dénommer la voie débutant à l'intersection du lieu-dit Gadeloup jusqu'à l'intersection avec la voie « Allée du Petit Frégefond » en « Rue de Gadeloup », et de poursuivre cette dénomination en lieu et place de « Allée du Petit Frégefond » jusqu'à l'intersection de la Route Nationale 147.
- De dénommer la voie parallèle à la voie du Bas Gadeloup à l'intersection des voies « Route du Haut Gadeloup », « Rue de Gadeloup » se terminant à l'intersection « Rue de Gadeloup » et desservant les habitations en « Chemin du Raccourci ».
- Il est proposé de dénommer l'ancienne section « Gadeloup » dans la section de l'intersection de la « Rue de Gadeloup » jusqu'à l'intersection avec la « Route des Justices » et desservant des habitations et des étangs en « Chemin de la Butte »
- Il est proposé de dénommer l'ancienne section de « Gadeloup » de l'intersection de la « Rue de Gadeloup » et desservant des locaux agricoles en « Chemin de la Vallée »

**Secteur La Cure – Frégefond :**

- Il est proposé de dénommer l'intégralité de la Route Nationale 147 entre les lieux-dits « La Poitevine » et « Frégefond », « Route de Poitiers ». Par conséquent les lieux-dits « La Cure », « Haut-Frégefond » se dénommeront « Route de Poitiers ».
- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « Frégefond » qui n'est pas traversé par la RN 147 en « Impasse des Chevaux ».
- Il est proposé de dénommer la voie « Passage du Haut Frégefond » en « Ruelle de la Mandragore ».

Secteur Laplaud – La Poitevine – La Croze :

- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « Laplaud » en « Rue de l'Ancienne RN 147 » en prolongeant la « Rue de l'Ancienne RN147 » jusqu'à l'intersection de la RN 147.
- Il est proposé de dénommer la voie « Ferme de Laplaud » parallèle à la RN 147 en « Rue de la Ferme ».
- Il est proposé de dénommer la voie « Ferme de Laplaud » de la RN 147 au lieu-dit « Sourue » en « Chemin de la Vierge Noire »
- Il est proposé de dénommer la voie « Passage de la Croze » en « Ruelle des Pommiers », la voie « Impasse de la Croze » en « Rue du Pigeonnier ».
- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « La Croze » en « Rue de la Croze »
- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « La Poitevine » en « Route de La Poitevine »

Secteur Sourue – La Môle – ZAC des Vignes :

- Il est proposé de dénommer la voie « Domaine de Sourue » en « Allée du Vieux Chêne »
- Il est proposé de dénommer les voies et lieu-dit « Sourue » et « Sourue Village » de l'intersection de « La Môle » jusqu'à l'intersection de la Route Départementale 39 en « Rue de Sourue »
- Il est proposé de dénommer la voie « Passage de Sourue » en « Ruelle des Roses »
- Il est proposé de dénommer le lieu-dit « La Môle » en « Rue de La Môle »
- Il est proposé de dénommer la voie en raquette desservant les diverses entreprises et services publics de la ZAC des Vignes en « Rue de la Zone d'Activités des Vignes »

Secteur La Pivauderie – Puymaud – La Plagne :

- Il est proposé de dénommer le « Village de la Pivauderie » en « Impasse de la Pivauderie »
- Il est proposé de prolonger la dénomination de la voie « Route des Métairies » jusqu'à l'intersection de la Route Départementale 28. La « Route des Métairies » débutera à l'intersection de la « Route de la Pivauderie » à l'intersection de la Route Départementale 28. Les actuels lieux-dit « La Plagne » et « Puymaud » traversés par cette voie prennent le nom de « Route des Métairies ».
- Il est proposé de dénommer la voie débutant « Route des Métairies » se terminant en impasse, et desservant des bâtiments agricoles « Impasse de La Plagne »
- Il est proposé de dénommer la voie débutant « Route des Métairies » se terminant en impasse et desservant des bâtiments agricoles « Impasse de Puymaud »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dénominations des voies ci-dessus énoncées et autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le **24 JUIN 2025**

ID : 087-218710705-20250623-DL\_2025\_24-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, à Nieul le 24 juin 2025

Le secrétaire de séance,  
Danièle Mahaut.



Madame la Maire,  
Béatrice Tricard.